

RIPAM

Le Relais Intercommunal des Parents et des Assistants Maternels
Fête de Noël

Le relais est un service public gratuit, qui renseigne les parents et assistants maternels, du secteur Cœur d'Yvelines, sur les modes de garde individuelle. Animé par deux éducatrices de jeunes enfants, ce service de proximité ouvert en 2010 constitue un trait d'union entre les parents et les Assistants Maternels.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un spectacle musical, festif et interactif pour les enfants de moins de 3 ans a été offert au début du mois de décembre 2015. Un spectacle chaleureux où les enfants ont pu suivre la préparation de la lettre au Père Noël, du sapin, du repas, des cadeaux. Un conte de Noël, tout en musique et en couleur, de la compagnie "dans les bacs à sable" qui a ravi petits et grands.

Afin de pouvoir recevoir tous les enfants accueillis par les assistants maternels et les parents, le RIPAM a organisé deux représentations. L'une sur la commune de Villiers Saint Frédéric, l'autre sur la Commune de Montfort l'Amaury.

C'est dans ces conditions que 80 assistants maternels venant de toutes les communes de Cœur d'Yvelines, accompagnés d'environ 150 enfants ont partagé ce conte de Noël.

Avant de se quitter, tout le monde s'est retrouvé autour d'un jus de fruit et de gâteaux confectionnés par les assistants maternels, pour célébrer l'arrivée des fêtes de fin d'année.



ASSISES DE LA RURALITÉ



Le Département veut, au travers des Assises de la Ruralité, accompagner le dynamisme des territoires ruraux et susciter de nouvelles ambitions pour ces territoires. Une consultation a ainsi été menée tout au long de l'automne. Des réunions publiques ont également été organisées.



Elles seront suivies d'une phase d'analyse des échanges (janvier- février 2016) et d'une demi-journée de restitution (début mars 2016).

L'objectif des Assises de la Ruralité est double :

- mieux cerner les réalités, les besoins et les enjeux ruraux,
- permettre aux citoyens d'être associés à l'élaboration de la politique du Département en faveur de leur territoire pour les années à venir.

Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillères, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La Queue-Lez-Yvelines, Mauldre, Les Mesnuls,

Cœur d'Yvelines

Montfort-L'amaury, Neauphle-Neauphle-le-Vieux, Saint-la-Grange, Saint-Rémy-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric.

Le Tremblay-sur-Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, le-Château, Germain-de-L'honoré, Saulx-

Édito

L'année 2015 en France restera marquée par l'horreur des attentats commis sur notre sol.

Tout le reste bien sûr mérite d'être relativisé, même s'il s'agit de notre vie au quotidien avec ses satisfactions et ses difficultés.

Parmi nos préoccupations, l'évolution de l'intercommunalité tient une place importante.

Malgré le contexte instable et incertain des réformes, Cœur d'Yvelines veut ouvrir la voie d'une action utile, efficace et économe sans remettre en cause la proximité et le bon sens qui fondent la gestion de nos communes.

L'exercice est d'autant plus délicat que les Pouvoirs Publics prônent à marche forcée, la création de vastes territoires intercommunaux sans mesurer les conséquences réelles d'un tel changement sur la fiscalité, les coûts et les équilibres qui font notre qualité de vie.

Il y a donc lieu d'avancer sur des orientations simples :

- Réduire les dépenses de fonctionnement par la disparition de certains syndicats et la mutualisation d'achats et de services,
- Favoriser le développement économique générateur de recettes nouvelles pour prendre en charge certains services publics.

Cette politique partagée par l'ensemble des délégués communautaires est en marche.

2016 sera une étape significative à cet égard.

Au nom de l'ensemble de mes collègues élus locaux, je souhaite à chacun d'entre vous le meilleur pour cette année nouvelle.



STATUTS / COMPÉTENCES

Par délibération en date du 28 octobre 2015, le conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la communauté de communes.

Il s'agissait de transcrire :

- l'adhésion des 24 nouvelles communes au sein de Cœur d'Yvelines
- les modifications apportées dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Ainsi les compétences de Cœur d'Yvelines sont maintenant les suivantes :

- Aménagement et gestion des parkings aux abords des gares du territoire
- Aménagement numérique (dans le cadre de l'action menée par le Département)
- Développement économique pour les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire
- Aménagement et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Beynes
- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers
- Protection et mise en valeur de l'environnement (énergie des bâtiments publics et de l'éclairage public, rénovation énergétique)
- Programme local de l'habitat et contrôle du peuplement animal (fourrière)
- Maintenance de l'éclairage public des communes
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
 - Rond-Point des Artisans à Jouars-Pontchartrain
 - Dénivellation rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric
 - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon
 - Rue des Artisans à Jouars-Pontchartrain
 - Délaissé du Pontel à Villiers-Saint-Frédéric
- Gestion de la structure d'accueil "Cœur d'enfants" et RIPAM
- Achats groupés (Restauration scolaire, livres pour les bibliothèques, affranchissement...)
- Service commun d'instruction du droit des sols

MUTUALISATION

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres.

Il s'agit d'une mise en commun de moyens entre différentes structures pouvant porter sur des moyens humains (mise à disposition de personnel), financiers (achat groupé) ou logistiques (mise à disposition de matériels, locaux et services).

Les enjeux sont multiples :

- Enjeux d'optimisation des moyens/ressources
 - Améliorer le service public à la population en optimisant les compétences pour proposer des services qui ne bénéficient pas à toutes les communes, ceci dans le respect de l'utilisation des deniers publics
 - Réaliser des économies d'échelle notables
- Enjeux de solidarité et d'expertise
 - Assurer aux communes une maîtrise entre la gestion technique des dossiers et leur politique
 - Partager les savoir-faire entre collectivités membres
 - Garantir entre les communes, l'EPCI, les élus, les agents, la meilleure efficacité relationnelle dans la gestion des dossiers

Le schéma retenu, dans un premier temps, est celui d'une mutualisation transversale, c'est-à-dire entre toutes ou parties des communes membres.

La première étape de ce processus est l'élaboration d'un état des lieux dans la concertation. A cet effet, des groupes de travail se sont constitués. Cette "photographie" de chaque commune permettra de recenser les domaines mutualisables.

Le schéma de mutualisation présentera :

- Les caractéristiques de la communauté de communes
- Un rapport sur l'état de l'existant
- Les pistes de mutualisation.

Il sera soumis à l'approbation du conseil communautaire. Son avancement sera présenté chaque année à l'occasion des orientations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAVY 2

Le développement économique est une compétence essentielle de la communauté de communes et son importance a été réaffirmée lors de l'adoption des nouveaux statuts.

Dans ce cadre, l'opération d'aménagement de la zone d'activités PAVY2 s'est poursuivie en 2015.

Pour rappel, il s'agissait de convertir 40 000m² de terrain en une zone artisanale destinée aux petites et moyennes entreprises.

Une première phase de travaux de voirie a été réalisée à partir de juin 2012. En 2015, afin de faciliter l'installation des entreprises, une seconde phase de travaux sur les réseaux a été réalisée pour s'achever en novembre 2015.

Ainsi, 30 lots ont été constitués avec alotissement à la demande afin de répondre au mieux aux besoins des entrepreneurs

Au 1^{er} janvier : 17 ventes définitives ont été réalisées, 4 promesses de ventes ont été signées, 6 terrains sont réservés et 3 lots restent à pourvoir.

Plusieurs domaines d'activités sont représentés mais trois grands secteurs se distinguent :

- Le bâtiment (maçonnerie, plomberie...)
- Les espaces verts (entretien et création)
- L'automobile (garage, sellerie, réparation...)



DÉCHETS : une nouvelle filière de revalorisation pour le mobilier

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence "Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés"

- Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct pour 7 communes : Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric

- Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED pour 24 communes : Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Boissy-Sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, La-Queue-lez-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Vieux, Saint-Rémy-l'Honoré, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu

La revalorisation des déchets est devenue un enjeu environnemental et économique majeur. Plusieurs filières ont été mises en place : le verre avec les points d'apport volontaire, les emballages et le papier par les collectes en porte à porte, les produits toxiques et les déchets électriques et électroniques (DEEE) à apporter en déchèterie.

Depuis quelques mois, une nouvelle filière de revalorisation du mobilier se met en place. Déjà effective à la déchèterie de Méré, elle est opérationnelle à la déchèterie de Villiers-Saint-Frédéric depuis le 2 janvier. L'éco-organisme chargé de cette opération est ECO Mobilier (eco-mobilier.fr).

Ainsi une benne est dédiée au recyclage de tout type de mobilier (table, chaise, meuble, literie, matelas...). La revalorisation est à 48 % un recyclage des matériaux, à 33% énergétique, le reste étant enfoui.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la collecte de vos déchets sur les sites SIEED.fr (pour 24 communes) et Cœur-Yvelines.fr (pour 7 communes).

